

# Clavreul a obtenu le déréférencement du site de Boris Le Lay par Google !

✘ *Clavreul, milicien du pouvoir socialiste*

Ce qui se passe est énorme, plus qu'inquiétant. Et complètement illégal.

Les protagonistes ?

**Boris Le Lay et son site Breizatao**, qui ne sont pas ma tasse de thé, eu égard aux propos anti-France et pas clair sur les juifs; avec parfois des interprétations étranges d'évènements. Mais peu importe les divergences, ce qui se passe contre son site est une première. Et si ça passe, tous les sites patriotes subiront, tôt ou tard, le même traitement. Boris Le Lay a été condamné par contumace à de la prison ferme pour avoir dit qu'il n'y avait pas de Celtes noirs. Un article de Breizatao avait accusé un certain Amine Ameloune d'être le financier occulte du fameux imam de Brest. Ameloune avait porté plainte pour diffamation. Mais là où ça se corse c'est que l'avocat du dit Ameloune avait carrément demandé... non pas la suppression de l'article le visant, mais... celle du SITE en entier. Et les juges ont accédé à sa demande, Boris Le Lay doit supprimer son site, et payer 150 euros par jour de retard ( en sus de 2000 euros à payer à Ameloune pour incitation à la haine raciale ).

On remarquera en passant que l'islam est encore mouillé dans l'affaire... et c'est sans doute pour cela **que Clavreul, avec une admirable célérité entre en scène**. Il demande à google le 2 mars le déréférencement du site, il l'obtient le 28 mars...

En toute illégalité puisque le déréférencement de site n'est possible qu'en cas de pédophilie et de terrorisme.

Normalement. Mais dans le monde de Normal Premier, rien ne va plus, grâce à la Dilcra (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme).

Clavreul, préfet nommé à la tête de la Dilcra par Hollande et Valls, confirmé par Cazeneuve, sévit avec un enthousiasme plus que suspect...

<http://ripostelaique.com/clavreul-nos-lois-antiracistes-sont-les-plus-repressives-du-monde-mais-cest-pas-assez.html>

Il frétille dès qu'il s'agit de poursuivre les patriotes afin de les contraindre au silence. Il s'intéresse de très près à Pierre Cassen et Christine Tasin, étrange, non ?

<http://resistancerepublicaine.eu/2017/01/27/la-saga-judiciaire-contre-moi-et-pierre-cassen-continue-de-plus-belle/>

<http://resistancerepublicaine.eu/2017/01/27/une-justice-dexception-se-met-en-place-contre-christine-tasin-et-pierre-cassen/>

<http://resistancerepublicaine.eu/2017/03/02/la-chasse-aux-fachos-est-ouverte-a-vos-fusils/>

On trouve encore ce soir sur google un lien vers Breizatao où est expliqué ce qui se passe, précisant que selon une fuite du Télégramme de Brest, un mois avant la demande d'Ameloune, des magistrats cherchaient déjà comment interdire le site de Boris Le Lay hébergé au Texas et donc échappant à la loi française en vertu du premier amendement, le gouvernement ne pouvait pas non plus demander un blocage administratif du site, puisque cela ne serait possible qu'en cas de pédophilie ou terrorisme...

Ils auraient donc trouvé la solution.

Simple. Terriblement simple.

Imaginez un quidam qui porte plainte pour diffamation parue

sur n'importe quel site... et qui demande le déréférencement de tout le site. Il suffit de 3 juges et d'un Clavreul pour que cela soit chose faite.

Terrifiant. Et si ça marche avec Breizatao, je ne vous dis pas ce qui va arriver avec *Riposte laïque*, *Boulevard Voltaire*, *Breizh-info*, *TV Libertés*, *Résistance républicaine*...

Ils sont décidés à faire la chasse à ceux qui commettent le délit d'entrave à la vérité... à leur vérité. Tous les coups leur sont permis.

Si Marine ne gagne pas, dans un mois et demi, les Résistants seront dans le maquis ou à l'étranger et devront communiquer avec la vieille TSF.

**Christine Tasin**